

JIM

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES D'ANNEMASSE



ANNEMASSE

Sept.-Oct.

N° 107

La Ville et Vous

2006



PAGES 7 À 10 **DOSSIER**

Vers la Communauté d'Agglomération?

Page 3

CHATEAU ROUGE

Profitez de la nouvelle saison

Page 5

CHABLAIS-GARE

Le projet en bonne voie

Page 11

ACTUALITÉ

Semaine des Personnes Agées

Page 12

CULTURE

La Villa du Parc a 20 ans

Toute l'actualité d'Annemasse sur www.mairie-annemasse.fr



La laïcité est presque une spécialité française. Née en 1905, elle est l'héritage du siècle des Lumières, ce XVIII^e siècle français qui a inspiré à peu près tous les régimes européens.

Officiellement, c'est la séparation de l'Église et de l'État. Elle a pu prendre parfois des allures de guerre sociale entre « ceux qui croyaient au Ciel et ceux qui n'y croyaient pas ».

Il s'agit d'une réalité beaucoup plus profonde : en restant extérieures à l'Église (aux Églises), les autorités de l'État garantissent à chacun liberté de religion, égalité, fraternité, sans distinction de croyance, de culture, ou d'autres caractéristiques privées.

Grâce à la laïcité de l'État, toute religion peut librement s'exercer, à condition qu'elle respecte les autres et les incroyants. Elle ne doit donc pas manifester un esprit de prosélytisme, et elle ne discute pas le pouvoir aux élus du peuple.

Il en va tout autrement dans les pays où la laïcité n'est pas reconnue. Au mieux, il existe là plusieurs religions d'État, plus ou moins liées aux activités officielles des républiques. Au pire, une seule religion est reconnue, ce qui place en situation d'exclus les athées ou les adeptes d'une autre foi. Dans les cas les plus durs, les instances religieuses peuvent se substituer aux élus du peuple, ou se confondre avec eux. C'est ainsi qu'abondent sur la planète des peuples qui confondent religion et citoyenneté, et qui vont parfois jusqu'à l'intolérance, voire la persécution.

On peut penser que cette réflexion s'éloigne des réalités de nos communes haut-savoyardes : il n'en est rien ! Le problème de la laïcité se pose ici comme ailleurs en termes parfaitement vivants et actuels. Quel régime voulons-nous, nous les citoyens français ? Que chacun se pose la question pour son cas personnel ? Souhaitons-nous la cohabitation pacifique des religions dans un État laïc ? Ou voulons-nous faire prospérer une et une seule religion, parce que nous la croyons seule vraie et respectable ? Il faut que chacun se l'avoue avec franchise : si je suis dans le second cas, je ne peux pas vivre dans la république laïque qu'est la France. Il faudrait en changer les institutions, mais il y aurait débat avant toute chose, et il ne fait pas de doute que les partisans de la laïcité, dont je suis, défendront ardemment ce régime qui offre paix et concorde aux croyants comme aux incroyants. C'est un héritage de la culture française, et il nous est précieux, aux croyants comme aux incroyants.

Dans chaque ville, dans chaque village, il faut que cette affirmation soit faite, afin que ceux qui voudraient la récuser se montrent et en débattent. En ces temps si favorables aux communautarismes, c'est sans doute la discussion la plus urgente et la plus salvatrice.

Robert BORREL, Maire d'Annemasse

Sommaire

Édito

3 Actualité

- Château Rouge : présentation de la saison culturelle
- Inauguration de l'école Marianne Cohn Parking souterrain : le début des travaux en 2007
- Le projet Chablais-Gare en bonne voie
- Regard sur le 18 août



7 Dossier

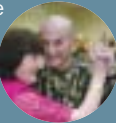
Vers une communauté d'Agglomération

11 Vie quotidienne

Annemasse célèbre la semaine bleue

12 Culture

- La Villa du Parc fête ses 20 ans
- Forum culturel transfrontalier



13 Jeunesse

Bonne saison à tous les clubs sportifs



14 Annemasse Pratique Expression politique

Majorité Municipale

15 Expression politique

Groupes minoritaires du Conseil Municipal

16 Agenda Flash Back

Participons aux Virades de l'espoir

Dimanche 24 septembre, l'Agglomération Annemassienne se mobilisera pour vaincre la mucoviscidose. Les deuxièmes Virades du Genevois 74 auront lieu au Stade des Verchères (dès 9h) à Ville-la-Grand. Les animations proposées auront pour but de sensibiliser le grand public à la lutte contre la mucoviscidose. Les fonds réunis pendant la journée seront affectés à la recherche, aux soins ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des patients et de leur famille.

Marcher, courir ou simplement s'amuser en famille, tel est le programme de la journée avec entre autres activités : randonnées pédestres (parc des écureuils), courses à vélo ou à roller, ateliers, jeux, lâcher de ballons, foire aux vins... Une restauration champêtre vous sera également proposée.

Alors, n'hésitez pas à venir donner du souffle à ceux qui n'en ont pas.

PLUS D'INFORMATIONS
FRANÇOISE XAMBEU
04 50 37 56 11



Château Rouge : la saison de toutes les passions

Vincent Delerm, le Cirque National de Chine et Enrico Macias côtoieront Gulliver, Mozart et Hamlet au cours d'une saison 2006-2007 qui devrait séduire tous les publics.

Gâce à une programmation originale, dense et variée, la scène annemassienne promet une saison métissée et pleine d'émotions. Pas moins d'une soixantaine de spectacles sont déjà au programme.

Les amateurs de **théâtre** seront ravis. Une quinzaine de rendez-vous leur sont proposés parmi lesquels *La femme d'avant* (30 novembre) ou *Boulevard du boulevard du boulevard* (2 et 3 mars 2007). Mis en scène par Daniel Mesguish, dix comédiens époustouffants tirent les ficelles du vaudeville. A trop en rire, vous finirez à bout de souffle.

De la Danse, bien sûr

Une place de choix sera réservée à la Danse. Produit par l'Australian Dance Theater, *Held* (24 octobre) sera l'événement chorégraphique du début de saison. Les danseurs multiplient les performances physiques que Lois Greenfield, célèbre photographe américaine, immortalise et projette en temps réel sur deux immenses écrans géants intégrés à la chorégraphie. Cette sarabande infernale est portée par une musique technoïde et une lumière qui crépite. Chorégraphié par Jean Claude Gallotta, *Des gens qui dansent* (9 février) convoque une dizaine de danseurs d'âges différents qui s'entrelacent par duos passionnés, trios tendres et quatuors insolites.

La musique sous toutes ses formes

En chanson, nous accueillerons **Clarika** (20 octobre), l'enfant d'Annemasse qui n'oublie jamais de revenir. Sa variété croustillante, aux saveurs gourmandes, est nourrie d'espièglerie et de mélancolie.



Le dernier album d'**Enrico Macias** (10 novembre) reste dans la pure tradition arabo-andalouse.

A l'acoustique poétique de **Vincent Delerm** (23 mars) succédera les aventures sonores encore inexplorées d'**Érik Truffaz** (30 mars), l'un des maîtres européens de la trompette.

Délicieusement plus classiques sont les répertoires de l'Orchestre des Pays de Savoie, l'Orches-

tre Symphonique du Mont-Blanc et le Chœur du Grand Théâtre de Genève.

Le **Cirque National de Chine** (12 décembre) fera aussi escale à Annemasse.

Mais il y aura également de l'humour, des spectacles jeune public, le **Festival Dansez!** du 20 avril au 5 mai 2007 sans oublier la pratique amateur : les concerts de fin d'année et de printemps de l'Orchestre à Vents de

la Ville d'Annemasse sont programmés le 16 décembre et le 2 juin 2007. Quant au Théâtre du Torrent, il mettra en scène *Hôtel des Deux Mondes* (du 9 au 11 mars), le texte saisissant d'Eric Emmanuel Schmidt.

PROGRAMMATION COMPLÈTE ET BILLETTERIE
CHÂTEAU ROUGE
04 50 43 24 24
www.chateau-rouge.net

© Philippe Delacroix

© Michel Lidvec

© Philippe Delacroix

© Laurent Scroussi

© DR

© Christian Ganet

Rénovation réussie

Le Groupe Scolaire Marianne Cohn rénové a été inauguré le 24 juin par Robert Borrel.



Plus de quatre ans de travaux et près de six millions d'euros ont été nécessaires pour rénover entièrement l'école construite entre 1932 et 1933. Il s'agissait de répondre aux nouvelles normes et de permettre le meilleur accueil possible des quelques 500 élèves de l'établissement.

Les salles de classes et l'ensemble des **locaux nécessaires aux activités scolaires ont été réaménagés** : les salles d'activités communes (bibliothèque, informatique, arts plastiques, audiovisuelles et activités corporelles), les Services Périsco-

laire (Centre de Loisirs Associés à l'école, interclasses et restauration scolaire)...

Le parti des travaux a été de conserver les caractéristiques « nobles » du bâtiment telles que la taille des couloirs, certains escaliers d'origine ou les parquets en bois dans les classes.

D'ici à 2008, l'école Marianne Cohn et l'école Maternelle du Centre amélioreront encore le confort et la qualité de l'accueil réservés aux enfants. La construction du nouveau groupe scolaire du centre-ville (rue Naly) permettra, en effet, **d'alléger et de mieux répartir les effectifs.**

Parking souterrain : Acte 1

Le parking Montessuit devrait accueillir ses premiers usagers en 2008.

Le prestataire chargé de la construction et de la gestion des futurs parkings souterrains sera désigné fin septembre. Titulaire d'une délégation de service public, il sera d'abord chargé de réaliser le parking Montessuit. Offrant près de **300 places** de stationnement en souterrain, ce dernier sera réalisé sous le site du Clos Granier (rue Molière) et sous la partie du Parc Montessuit non repertoriée en "espace boisé classé" (portion comprise entre les jeux d'enfants et la rue Molière).

La construction du parking souterrain s'accompagnera d'un aménagement paysager. En surface, **l'agrandissement du parc municipal** et la réalisation d'un cheminement piétonnier menant jusqu'au centre-ville (rue de la gare) sont programmés. Désigné fin septembre, le prestataire débutera les travaux au premier semestre 2007 pour garantir une ouverture au public au cours de l'année 2008. Dès lors, en 2008 ou 2009, commenceront les travaux de réalisation du deuxième parking souterrain, celui situé sous la place de la Libération.

Ces parkings sont des éléments fondamentaux de la mise en place progressive du **nouveau plan de circulation**. Tout en permettant d'optimiser le stationnement, ils participeront à la réattribution de l'espace public du centre-ville.

ÉCOLE DE LA RUE NALY

L'inauguration pour la rentrée 2008

Comme prévu, le sixième groupe scolaire annemassien devrait **ouvrir ses portes en septembre 2008**. L'avant-projet architectural détaillé est aujourd'hui validé et la construction proprement dite devrait commencer au printemps 2007.



D'une surface de **plus de 2 700 m²**, l'établissement comprendra 14 classes, un gymnase et l'ensemble des équipements nécessaires aux activités périscolaires. Il devrait permettre d'accueillir **plus de 400 élèves.**

CIMETIÈRE

Reprise de concessions

Les exhumations des défunts inhumés au terrain général du cimetière 2 - carré B auront lieu courant 2007. Afin de signaler le devenir de ces concessions, les personnes concernées par ces emplacements sont priées de s'adresser au gardien du cimetière ou en Mairie (Service Vie des Rues et Services Collectifs) **avant fin octobre 2006**. Qu'il s'agisse d'un abandon de concession ou d'une exhumation, il est indispensable d'informer les Services Municipaux de votre décision. En cas d'abandon, les restes des défunts seront déposés à l'ossuaire.

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE

De nouvelles fontaines à l'automne

Commencée au mois de juin, la rénovation des fontaines situées place de l'Hôtel de Ville devrait être achevée fin septembre. Rehaussés et agrandis, les six nouveaux bassins bénéficieront d'animations d'eau dynamiques.



Équipées d'un dispositif de mise en lumière, les nouvelles fontaines devraient renforcer l'attractivité de la place piétonne et donner une **nouvelle image nocturne au centre-ville**. Le montant des prestations est de 320 000 €TTC.

Le Projet Chablais-Gare sur la bonne voie

L'équilibre financier nécessaire à la réhabilitation du quartier Chablais-Gare semble trouvé.

Avant la nouvelle réunion publique d'information prévue à la fin du mois de septembre, le point sur le projet.



Explications avec Jean Pélissier, Premier Adjoint au Maire.

un large périmètre délimité par la rue du Mont-Blanc, la rue du Chablais, la rue du Môle et l'avenue de la Gare. La volonté municipale était de renforcer l'image du centre-ville, centre de l'agglomération, sur un secteur dont le besoin de réhabilitation apparaissait évident. Mais il s'agissait aussi d'intérêts particuliers pour lesquels il nous semblait malsain que la collectivité intervienne financièrement. C'est pourquoi une consultation a été lancée, sur un programme arrêté par le Maire et les élus, pour retenir un groupe qui en assurerait la réalisation.



Aujourd'hui, ce groupe piloté par ADIM, une filiale de GTM a consulté l'ensemble des propriétaires fonciers, des commerçants installés sur le secteur et a acquis la conviction que l'opération était réalisable - c'est-à-dire qu'il pouvait établir un équilibre entre le prix des acquisitions et des équipements à réaliser et la vente des droits à construire.

JIM : Où en est aujourd'hui le projet Chablais-Gare ?
Jean Pélissier : Il me faut tout d'abord rappeler qu'il s'agit d'un projet d'aménagement que l'on dit concerté - d'où le nom de ZAC - qui intéresse

JIM : Le projet d'aménagement proprement dit a-t-il évolué depuis la présentation publique du 7 février dernier ?

Jean Pélissier : Je veux rappeler les grandes lignes du projet initial. Il devrait comprendre : 450 logements environ, dont un tiers de logements aidés, des commerces nouveaux (environ 6000 m²) et la réinstallation des commerces actuellement sur le site, dont une moyenne surface alimentaire, un complexe cinématographique de 4 à 6 salles, un équipement public, une place, des circulations piétonnes traversantes et des parkings.

L'architecte-urbaniste, Marc Rolinet, qui a rencontré avec le promoteur semaine après semaine, toutes les personnes intéressées, qui était présent à la réunion du 7 février et qui a travaillé depuis avec les élus et les Services Municipaux, a affiné ses propositions. C'est ainsi que, si certains immeubles ont gagné en hauteur, ils dégagent des surfaces accrues au sol et libèrent donc des espaces de circulation et de vie. Mais tout cela sera plus explicite après une nouvelle réunion publique prévue à la fin du mois de septembre.

JIM : Quelles sont donc maintenant les futures étapes ?

Jean Pélissier : Après cette dernière consultation du public, une révision simplifiée du POS devrait être lancée. Parallèlement, le Conseil Municipal, en octobre, devrait approuver un avenant au protocole d'accord entre le promoteur et la Ville. Et s'il est apporté des réponses positives à ces deux questions, les travaux pourraient débuter au 2^{ème} semestre 2007 pour une durée totale de 3 à 5 ans.

MAISON DES SPORTS

La 1^{ère} tranche opérationnelle en 2007

Le chantier de réalisation de la Maison des Sports va bon train. Le gros œuvre de la première tranche est aujourd'hui achevé. Après la démolition des anciens vestiaires du gymnase du Beulet en novembre dernier, ont été édifiés les trois salles omnisports, la salle de musculation, les nouveaux vestiaires et les bureaux réservés aux clubs. **Les premiers éléments de la charpente ont été posés pendant l'été.**



Le bâtiment devrait être hors d'eau et hors d'air en fin d'année. Resteront alors à réaliser les aménagements intérieurs et extérieurs.

D'une surface d'environ 3 700 m², **les locaux de cette première tranche devraient accueillir leurs premiers visiteurs en septembre 2007.**

En juin 2007, commencera la 2^e tranche des travaux. Elle consistera à la construction du nouveau gymnase.

TRAVAUX CENTRE-VILLE

Rénovation du réseau d'assainissement

Afin de renforcer le réseau d'assainissement, la 2C2A procédera, à partir de fin septembre, à la réalisation d'un collecteur d'eaux usées et d'eaux pluviales (diamètre de 1,20 m) entre la Place Jean Deffaugt et la Place Alexandre Moret. **Les travaux seront principalement réalisés en souterrain.** Néanmoins, afin de permettre le forage du tunnel et l'installation des tuyaux, deux puits seront réalisés : le premier Place Moret (début octobre) et le second Rue du Commerce, à proximité de la Place Jean Deffaugt (décembre). Les implantations de chantier seront situées à l'angle Place Moret - Rue Marc Courriard et à l'angle Place Jean Deffaugt - Rue du Commerce. Dès la fin du mois de septembre, des travaux préalables sont programmés Rue Fernand David (durée prévisionnelle : cinq semaines).

Si elles seront réduites au maximum, les emprises sur le domaine public **nécessiteront des aménagements de la circulation et du stationnement.**

« Rester fidèle à Marianne Cohn »

Emprisonnés et torturés au Pax entre mai et août 1944, Sam Jacquet et Alice Lentz ont été nommés Citoyens d'Honneur de la Ville à l'occasion du 62^e Anniversaire de la Libération d'Annemasse, le 18 août dernier.

JIM : Vous êtes désormais Citoyen d'Honneur d'Annemasse. Que ressentez-vous ?
Sam Jacquet : Je suis à la fois ému et fier. En 1944, je ne suis resté que trois mois à Annemasse dont deux mois et demi en prison. Mais cette ville est restée dans mon cœur. Il y a deux choses auxquelles je pense tous les jours : la mort en déportation de ma mère qui a été arrêtée devant moi le 1^{er} août 1942 et mon emprisonnement à Annemasse entre mai et août 1944.

Alice Lentz : Je ressens de l'émotion et beaucoup de bonheur. Je suis évidemment fière de l'honneur que m'accorde la Municipalité mais aussi un peu gênée de recevoir une telle distinction. Après notre libération, je suis rentrée en Lorraine, me suis mariée et ai élevé mes cinq enfants. L'héroïne de notre histoire, c'est Marianne Cohn. Ce n'est pas moi.



JIM : Après y avoir vécu le pire, vous revenez chaque année à Annemasse. Comment l'expliquez-vous ?
Sam Jacquet : Depuis 1984, je reviens effectivement chaque année à Annemasse. Et si toutes mes attaches familiales et amicales n'étaient pas à Metz, je serais même venu y habiter depuis longtemps. Jusqu'à mon dernier souffle, je veux rester fidèle à Marianne Cohn et à Jean Deffaugt, le Maire d'Annemasse en 1944. Marianne Cohn car elle est allée jusqu'à sacrifier sa vie pour tenter de sauver la nôtre et Jean Deffaugt parce que c'est lui qui a négocié notre libération. Je dois ma vie à ces deux personnes.

Alice Lentz : Ma vie a été sauvée à Annemasse et aujourd'hui je m'y sens comme chez moi. Après la mort de mon époux en 1979, j'étais « dévastée ». Et bien c'est à Annemasse que je suis venue me « retaper ». C'est ici que j'ai pris conscience que la vie continuait malgré le deuil. J'aime cette ville et sa Municipalité qui nous a toujours considérés comme des Annemassiens. Bizarrement, ce sont souvent les événements les plus sinistres qui sont à l'origine des liens les plus forts.



Marianne Cohn, juive allemande engagée dans la Résistance, marqua l'histoire d'Annemasse par son courage.



Alice Lentz et Sam Jacquet Citoyens d'Honneur

Le 18 août dernier, Annemasse a fêté le 62^e Anniversaire de sa Libération. Et la Ville a choisi cette journée particulière pour décerner le titre de Citoyen d'Honneur à Alice Lentz et Sam Jacquet, deux Lorrains internés à la prison du Pax en 1944. Ils étaient alors âgés de 16 ans. Tous deux n'oublieront jamais Annemasse.

En 1940, Alice Lentz a douze ans. Sa famille quitte la Moselle pour gagner la zone (encore) non occupée. Arrivée à Limoges, la famille est hébergée par des cousins. En 1944, Alice et son frère sont orientés vers la Suisse. A la gare de Limoges, elle rencontre Sam Jacquet.

Né à Metz en 1928, Sam Jacquet quitte la Lorraine en septembre 1939. Il séjourne à Contrexeville, Angoulême puis Limoges. Fin mai 1944, il décide, lui aussi de fuir le danger devenu omniprésent. Alice Lentz et Sam Jacquet font le même voyage mais ne verront jamais la Suisse. Pris en charge par Marianne Cohn, ils sont arrêtés à 200 m de la frontière le 31 mai 1944. Conduits à Annemasse, ils sont enfermés à la sinistre prison du Pax où ils resteront jusqu'à la Libération de la Ville.

JIM

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES D'ANNEMASSE



ANNEMASSE

La Ville et Vous

Dossier



La Communauté d'Agglomération apparaît aujourd'hui comme la structure territoriale la plus performante pour :

- maîtriser et organiser le développement de la région d'Annemasse
- répondre ainsi aux besoins de ses habitants.

D'ici fin 2006, les Conseillers Municipaux de la Ville d'Annemasse devront se positionner sur une évolution éventuelle vers cette forme d'organisation intercommunale.

La Communauté d'Agglomération



A l'initiative du SEGH (Syndicat d'Études du Genevois Haut-Savoyard), études et réflexions sont menées depuis près d'un an pour examiner les

conditions d'évolution de nos deux Communautés de Communes actuelles (2C2A et CCV) ★ en une éventuelle Communauté d'Agglomération ★★.

Une dizaine de réunions de travail ont permis aux douze Maires concernés d'évoquer les questions essentielles des compétences et des finances.

La faisabilité de cette Communauté d'Agglomération a été présentée aux douze Conseils Municipaux.



Explications par Christian Dupessey, Maire-adjoint chargé des relations extérieures et du rayonnement de la Ville, Vice-Président du SEGH

A ce moment de la réflexion, 4 enseignements majeurs se dégagent :

1. Aucun pouvoir n'est enlevé aux communes

Les deux Communautés de Communes ont déjà toutes les compétences d'une Communauté d'Agglomération. La seule nouvelle compétence pourrait être le Centre Nautique dont l'intérêt intercommunal paraît évident.

Il ne s'agit donc pas de créer « plus d'intercommunalité » mais « mieux d'intercommunalité » en lui donnant la cohérence et les moyens d'une politique ambitieuse pour notre territoire. Aucun pouvoir n'est enlevé aux communes qui conservent la majeure partie des services de proximité pour la population (Services sociaux, état civil, écoles, structures sportives et culturelles).

2. Le bien-fondé de la Taxe Professionnelle Unique★★★

Le passage en Communauté d'Agglomération impose une TPU (Taxe Professionnelle Unique) sur tout le territoire. Chacun estime qu'il s'agit d'une nécessité si l'on veut organiser le territoire c'est-à-dire développer des activités économiques d'un côté et sauvegarder les espaces verts et agricoles de l'autre. « La course à la taxe » que l'on a pu connaître entre communes disparaît ainsi au profit d'une gestion équilibrée et solidaire dans l'intérêt de tous. Le passage à la neutralité financière ne pénalise aucune commune : l'attribution de compensation **garantit de manière définitive le revenu de la Taxe Professionnelle perçu actuellement.**

3. L'autonomie financière des communes renforcée

La maîtrise de l'impôt est renforcée au profit des communes qui retrouvent le contrôle de la totalité des impôts locaux en direction des ménages (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière). Quant au taux de TPU voté par la Communauté d'Agglomération, il ne peut évoluer que si les communes font évoluer leurs taux ménages en proportion. Une Communauté d'Agglomération renforcerait donc l'autonomie financière des communes.

4. L'augmentation de la DGF

Depuis une quinzaine d'années, les gouvernements successifs ont manifesté la volonté de favoriser l'intercommunalité. Le passage à une Communauté d'Agglomération s'accompagnerait donc d'une forte augmentation de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) attribuée par l'État.

Pour notre territoire, ce serait 2,5 millions d'euros supplémentaires chaque année★★★★ (voir encadré ci-contre). Cette forte plus-value financière serait la bienvenue pour réaliser les projets de développement retenus par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et nécessaires au mieux-vivre de tous.

Répondre aux nouveaux enjeux du territoire par une politique dynamique, n'est-ce pas là l'essentiel ?

Quel serait l'intérêt de passer en Communauté d'Agglomération si ce n'est pour apporter un « plus » aux habitants de notre région ?

Nous savons désormais que cette nouvelle organisation intercommunale peut apporter ce « plus » au territoire. Elle entraîne, d'une part, une simplification du paysage intercommunal actuel par l'intégration de plusieurs structures au sein de la future Communauté d'agglomération.

D'autre part, elle permet la mise en œuvre d'une organisation capable de fédérer toutes les communes autour d'un grand projet politique commun pour les prochaines années.

Capable aussi de porter financièrement la réalisation des actions majeures nécessaires

★ Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne (2C2A) et Communauté de Communes des Voirons (CCV)

★★ Composée de douze communes : les 6 communes de la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne (Ambilly, Annemasse, Étrembières, Gaillard, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand) et les 6 communes de la Communauté de Communes des Voirons (Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues)

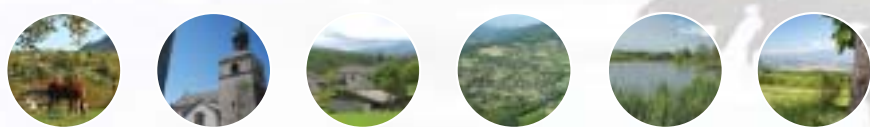
★★★ La Taxe Professionnelle Unique consiste à instaurer progressivement un taux unique de taxe professionnelle sur l'ensemble des 12 communes.

★★★★ A partir de la 3^e année et avec la compétence assainissement.





une évolution nécessaire



à notre agglomération, la Communauté d'Agglomération est une évolution qui s'impose comme une évidence.

Être unis et parler d'une seule voix

Nous savons aussi que nous sommes imbriqués dans une grande métropole franco-genevoise. Et l'agglomération annemassienne est un pôle urbain majeur de cette métropole ; l'autre ville-centre, comme le disent nos amis suisses.

Pour assumer cette place et ne pas être réduits à une « zone dortoir », il faut du dynamisme et de l'ambition. Il faut une capacité à se développer en complémentarité et de manière maîtrisée. Il faut être unis et parler d'une seule voix. Nous devons donc élaborer un projet politique cohérent soutenu par une organisation administrative claire et simplifiée.

La Communauté d'Agglomération peut répondre à cet enjeu fondamental pour notre avenir. Ville-centre, Annemasse a toujours pris ses responsabilités. Elle assume de nombreuses charges de centralité (sportives, culturelles, économiques, de formation, d'animation...) qui profitent à tous les habitants de notre agglomération. Ce rôle nous voulons bien le poursuivre, voire l'amplifier. Mais nous souhaitons le tenir **dans un contexte plus solidaire, plus cohérent, plus performant.**

Pour répondre aux problèmes essentiels des déplacements, du logement, du développement économique ou pour préserver notre cadre de vie et son attractivité, chaque commune seule est démunie. Pour préparer l'avenir à dix ou vingt ans, il faut relever les défis de la compétition entre territoires et être en capacité de construire un vrai projet à long terme où chaque habitant peut se reconnaître.

L'organisation administrative n'est qu'un outil. Mais notre responsabilité d'élus est de choisir dans la « boîte à outils » **l'organisation territoriale la plus performante pour répondre aux besoins de nos habitants.** C'est ce que les élus d'Annemasse feront le moment venu.

Des questions ?...

Qu'est-ce qu'une Communauté d'Agglomération ?

C'est une structure de coopération intercommunale qui regroupe des compétences caractéristiques des espaces urbains (transports en commun ou Politique de la Ville par exemple). Elle ne peut-être choisie que par les territoires présentant plus de 50 000 habitants avec une ville centre d'au moins 15 000 habitants.

Cette forme d'intercommunalité bénéficie d'un soutien important de l'État par le versement d'une Dotation Générale de Fonctionnement bonifiée.

Quelles sont ses compétences ?

Elle dispose de **quatre compétences obligatoires** : développement économique, aménagement de l'espace (SCOT, Transports Urbains...), équilibre social de l'Habitat et Politique de la Ville... Et d'au moins **trois compétences optionnelles** parmi les 6 suivantes :

voirie d'intérêt communautaire, assainissement, eau, environnement (gestion des déchets), équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et action sociale d'intérêt communautaire.

Quelle incidence a le passage en Communauté d'Agglomération sur les communes et leurs compétences de proximité ?

Aucune. Nos outils de coopération intercommunale actuels (2C2A, CCV, SEGH) ont déjà toutes les compétences nécessaires à une communauté d'agglomération. Les quatre compétences obligatoires, l'assainissement, l'eau et la gestion des déchets sont déjà gérées de manière commune.

Les communes gardent toutes leurs compétences de proximité. La quasi totalité des services à la population notamment les Services Sociaux, l'état-civil, les écoles, les structures sportives et culturelles ou encore l'aménagement urbain continuent d'être gérés exclusivement par les communes.

Conséquence pour les Entreprises

Le passage à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) n'a **aucune incidence pour les ménages**. Les taux de la Taxe d'Habitation, du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti restent inchangés. A contrario, la Taxe Professionnelle qui a pour but de limiter la concurrence entre commune doit, à terme, être identique sur tout le territoire. **Pour Annemasse, le contribuable « entreprise » verrait son taux baisser (sans doute de près de 2%).**

Évolution possible de la DGF (en millions d'euros)

Le passage à une Communauté d'Agglomération s'accompagnerait donc **d'une forte augmentation de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF)** attribuée par l'État. Pour notre territoire, ce serait 1 million d'euros

supplémentaires la première année, 1,4 millions d'euros supplémentaires la 2^{ème} et 2,5 millions d'euros supplémentaires à partir de la 3^{ème}.

	2006	2007	2008	2009
CCV et 2C2A	2			
Communauté d'Agglomération		3	3,4	4,5

En 3 ans, la DGF serait ainsi augmentée de plus de 100%.



La Communauté d'Agglomération

Qu'est-ce que la Taxe Professionnelle Unique ?

Aujourd'hui, **88% des communes françaises** fonctionnent en **Taxe Professionnelle Unique (TPU)**.

En terme de régime fiscal, la Communauté d'Agglomération est obligatoirement soumise au régime de la **TPU**.



Cette dernière a plusieurs avantages :

- **remédier à la concurrence fiscale** à laquelle se livrent parfois les communes
- **réduire les inégalités** entre communes et entreprises
- **permettre une cohérence** dans l'aménagement de l'espace communautaire
- **limiter la hausse de la pression fiscale** pour le contribuable.

Aucune incidence sur les budgets communaux

La Communauté d'Agglomération est tenue de reverser à chaque commune membre une « attribution de compensation » équivalente au montant de la Taxe Professionnelle perçue par la Commune avant son passage à la TPU.

Ce dispositif permet d'assurer **une neutralité budgétaire des communes**. Chacune d'elles continue, en effet, à bénéficier de la Taxe Professionnelle qu'elle percevait avant le changement de régime fiscal.

Pour mettre en œuvre les projets intercommunaux

Un ensemble de projets intercommunaux a vu le jour sur le territoire des douze communes de la Région d'Annemasse (Plan Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, projets de développement économique...).

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) globalise l'ensemble de ces démarches dans **un projet de territoire commun**. Aussi, pour mettre en œuvre son Schéma de Cohérence Territoriale, la région d'Annemasse doit se doter d'une gouvernance territoriale à l'échelle des douze communes*.

Passer du projet à sa réalisation, tel est l'enjeu de la Communauté d'Agglomération. Depuis trois ans, les douze communes* de l'agglomération d'Annemasse et des Voirons élaborent un SCOT en concertation avec la population et de nombreux partenaires publics comme privés. A ce jour, toutes les étapes du projet politique ont été validées **en suscitant un large accord politique**. Tout au long de ce travail, il est toutefois apparu que nous restons insuffisamment structurés pour élaborer des stratégies communes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. Une communauté de vue et de projets impose **une communauté d'actions**.

Adopter la Communauté d'Agglomération permettra de transformer notre bassin de vie en « bassin d'envie ».

Le projet défini par les douze communes exprime des **choix forts** de préservation et de développement tout en respectant les grands équilibres entre espaces « verts » et urbanisation, entre centre et périphérie, entre proximité et rayonnement. Il doit contribuer à construire **une identité collective et s'articule autour de problématiques fondamentales :**

- L'organisation du territoire et l'amélioration du cadre de vie
- Le développement économique
- Le logement
- Les déplacements (élaboration du Plan de Déplacements Urbains)
- La réalisation de grands projets nécessaires à notre centralité (Étoile Annemasse-Genève, CEVA...)
- L'amélioration des services à la population

Où en sommes-nous du processus de décision ?

Les études étant terminées, les Conseils Municipaux des douze communes concernées devraient se positionner avant la fin de l'année suivant le calendrier suivant :

■ Septembre 2006

Les deux Conseils communautaires (2C2A et CCV) se réuniront séparément en s'élargissant à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Une synthèse complète des travaux de réflexion sera alors présentée et discutée.

■ Octobre/Novembre

Deux groupes de travail devraient être constitués sur proposition des Conseils communautaires :

- Le premier approfondirait les questions liées à l'organisation politique et administrative d'une Communauté d'Agglomération (composition du Conseil communautaire, conditions de fonctionnement et d'élection du président...).
- Le second serait chargé d'élaborer les méthodes visant à définir les priorités du projet politique intercommunal.

Une réunion publique d'information sera organisée pour les habitants d'Annemasse.

■ Fin novembre

Un dernier séminaire ouvert à tous les conseillers municipaux débattrait de toutes les données techniques et politiques.

■ Fin 2006

Il restera alors à chaque Conseil municipal d'une part, et à chaque Conseil communautaire d'autre part, de décider en toute connaissance de cause. Chacun sera alors devant ses responsabilités.

En chiffres...

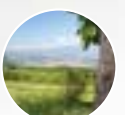
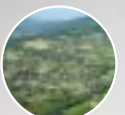
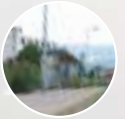
164
Communautés d'agglomération
sont recensées en France.

20 679 874
Elles regroupent **français** soit environ

29%
de la **population française**

2 788
vivant dans **communes.**

Au 1^{er} janvier 2006
Source : Ministère de l'Intérieur



Une semaine pour voir la vie en bleu ...

Du 16 au 22 octobre, la Semaine Bleue mettra nos aînés à l'honneur.

« Pendant toute la semaine, ce sont nos aînés qui seront à l'honneur. Néanmoins, nous sommes tous concernés, quelle que soit la génération à laquelle nous appartenons. Profitons de cet événement pour mieux nous connaître et pour développer la solidarité intergénérationnelle » explique Bénédicte Guérinot, Maire-adjoint chargée des Affaires Sociales.



Du 16 au 22 octobre 2006, l'édition 2006 de la Semaine Nationale des Personnes Âgées (ou Semaine Bleue) sera **une nouvelle fois l'occasion de se rencontrer et d'échanger entre générations.**

A Annemasse, les seniors seront néanmoins à l'honneur **dès le jeudi 5 octobre**, date à laquelle la Ville organisera son traditionnel Repas des Aînés. Proposé aux 80 ans et plus, au Complexe Martin Luther King, il sera suivi d'un après-midi dansant. Après ce prélude, de nombreuses manifestations sont programmées.



Lundi 16 octobre

Après-midi en chansons avec la participation de l'OARPA (Office Annemassien des Retraités et Personnes Âgées) et du groupe de chant de l'Eau Vive
Foyer de l'Eau Vive dès 15h

Mardi 17 octobre

Après-midi en chansons
Foyer La Bioussaie dès 14h30

Jeudi 19 octobre

- Portes ouvertes à l'Association d'Aide à Domicile du Genevois (3, rue Naly) **de 11h à 16h**
- L'auteure suisse Joëlle Stagoll présentera son livre « Dans le dos du temps »
Bibliothèque Municipale (4, place du Clos Fleury) dès 14h30



Au niveau de l'agglomération, la Semaine Bleue se poursuivra au delà des dates nationales avec un concert intercommunal sur des airs d'opérettes **dimanche 29 octobre dès 14h30 à l'Espace Louis Simon (Gaillard).**



PLUS D'INFORMATIONS
ESPACE COLETTE BELLEVILLE
04 50 37 32 22

SÉNIORS

Animation à la Bibliothèque



L'animation *Accueil des retraités* proposée par l'équipe de la Bibliothèque Municipale continue d'être proposée le premier jeudi de chaque mois de 14h à 16h (7 septembre, 5 octobre et 7 décembre).

Au mois de novembre, l'animation sera **exceptionnellement** organisée le jeudi 9 (deuxième jeudi du mois).

CENTRE NAUTIQUE

Une réouverture prévue pour début novembre

Les travaux de réhabilitation du **bassin intérieur de 25 mètres** ont démarré début septembre pour une durée prévisionnelle de deux mois.



Dans un souci de sécurité pour les usagers et afin de permettre le bon déroulement des travaux, le Centre Nautique sera fermé au public pendant toute cette période. Sa réouverture est prévue pour début novembre.

ESPACE HANDICAP

Grande Fête au Château d'Avully

Implantée à Annemasse **depuis plus de 25 ans**, l'association Espace-Handicap est à l'initiative

de la grande fête organisée au Château d'Avully (Brenthonne), **le dimanche 10 septembre.**

Un apéritif médiéval sera servi aux premiers visiteurs dès 11h. Après la paëlla géante, de nombreuses animations rythmeront l'après-midi : **concert de Nicoletta,**

illusionnisme, chasse aux trésors pour les enfants...

Une grande Tombola dotée de nombreux lots est également au programme. Cette journée permettra à l'association de collecter des fonds **au profit de la réalisation d'un foyer pour personnes handi-**

capées soutenue par le Conseil Général de Haute-Savoie, la Ville d'Annemasse et la 2C2A.

RÉSERVATIONS

ESPACE HANDICAP
11, AVENUE DU LÉMAN
04 50 87 15 67

La Villa du Parc a 20 ans !

**Les 16
et 17 septembre,
la Villa du Parc
fêtera
son 20^e anniversaire
lors d'une Happy
Garden Party
ouverte à tous.**

Pour fêter ses 20 ans, le Centre d'art contemporain d'Annemasse a choisi **d'offrir à ses publics, fidèles et potentiels, annemassiens et voisins, une happy garden party** ponctuée de performances*, concerts, expositions, inaugurations, projections vidéo, conversations...

Côté Villa, la véranda et les aménagements du nouvel espace d'accueil seront officiellement inaugurés le samedi 16 septembre à 19h.

Tout au long du week-end, les visiteurs pourront découvrir l'exposition consacrée aux drôles de performances filmées par John Wood et Paul Harrison (visite commentée le samedi 16 à 17h30 et le dimanche 17 à 15h). Empreintes d'un humour très british, leurs œuvres comptent parmi les plus représentatives de l'art vidéo britannique.

La programmation 2006-2007 de la Villa du Parc sera entièrement dévoilée (samedi 16 à 16h) et de multiples performances rythmeront ces deux jours anniversaires.

**PROGRAMME COMPLET
VILLA DU PARC
04 50 38 84 61
www.villaduparc.com**

** La performance est une pratique artistique interdisciplinaire (peinture, photo, vidéo, sculpture...) dont la réalisation est souvent publique. C'est par essence un art éphémère qui laisse peu de trace derrière lui.*



Art contemporain et musique

Côté Parc, l'inauguration du projet "le jardin est un nombril imité" sera au centre des festivités (samedi 16 à 11h). Mis en œuvre par Jean-Luc Brisson, artiste et directeur des arts plastiques de l'École Supérieure du Paysage de Versailles, ce projet paysager a été mené en collaboration avec les Espaces Verts de la Ville d'Annemasse.

Et l'art contemporain cohabitera avec la musique puisque l'Ensemble Namascae assurera une ambiance très jazzy (samedi 16 dès 13h et dimanche 17 dès 15h30) et l'Orchestre à Vent de la Ville d'Annemasse accompagnera la performance de Djamel Kokene (samedi 16 à 18h30).

Entrée Libre.



© L'unjambiste



© Dominique Fleury



© Paul B. Goode

30 SEPTEMBRE

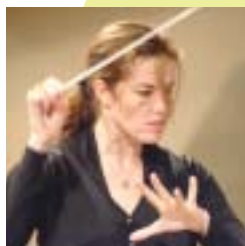
Forum culturel transfrontalier

Pour la deuxième année consécutive, les acteurs culturels franco-genevois iront à la rencontre de leurs publics lors du Forum culturel transfrontalier accueilli à Shopping Étrembières **le samedi 30 septembre 2006** (de 10h à 19h).

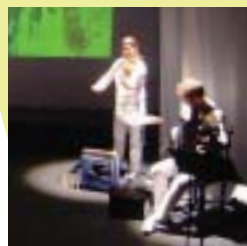
Le Grand Théâtre, Château Rouge, la Comédie de Genève, la Villa du Parc Centre d'art contemporain, le Théâtre de Carouge, l'École des Beaux-Arts du Genevois et de nombreux autres acteurs de la vie culturelle transfrontalière seront présents. Danse, théâtre, musique, exposition... Les structures participantes vous accueilleront tout au long de la journée sur leurs stands disposés dans le mail du centre commercial Shopping Étrembières.

Découverte des saisons culturelles, billetterie et abonnements, présentation des programmes pédagogiques... **Tous les publics sont invités à venir découvrir les moments forts de la saison 2006-2007.**

Le Forum culturel transfrontalier s'inscrit dans le cadre de la **Convention Cadre de Coopération Culturelle** signée entre la Ville de Genève et la Ville d'Annemasse en 2004. Officialisant une coopération culturelle engagée depuis 1994, cette convention vise à renforcer les échanges culturels et dynamiser le partenariat entre les deux villes. Elle doit, en outre, contribuer à promouvoir le rayonnement culturel de l'agglomération franco-valdo-genevoise.



© Humberto Saigado



© Catherine Bechetolle

C'est la reprise...

La Ville souhaite une très bonne saison à l'ensemble de ses clubs sportifs.

Rugby, judo, danse, tir à l'arc ou à la carabine, foot, tennis, volley, ski, cyclisme, escalade, natation...



Licencié au **Club Alpin Français d'Annemasse**, Loïc Gaidioz est devenu Champion de France sénior de Bloc en mai dernier.

Quelle que soit leur discipline, tous les sportifs ont déjà repris le chemin de l'entraînement au sein de leur club respectif. La Municipalité leur adresse évidemment ses plus vifs encouragements pour cette saison

2006-2007 et espère que ces derniers contribueront à honorer Annemasse de bons résultats.

Rappelons à cette occasion **les très bonnes performances** réalisées par nos athlètes lors de la saison 2005-2006. Après de très bons résultats tout au long du Championnat, le **Rugby Club d'Annemasse** accède en Fédérale 3 et **Annemasse Volley 74** en Nationale 3.

Félicitons enfin la **Cible du Salève** pour les excellents résultats obtenus par ses représentants lors des derniers Championnats de France : Jérôme Vuillet est vice-champion de France senior à l'arbalète et Marie Oberhauser, soutenue par la Ville par le biais d'un contrat d'objectif, a obtenu la médaille de Bronze à la carabine (50 m).



L'équipe 1 féminine du **Tennis Club du Salève** a notamment remporté la finale du Championnat de France par équipe (catégorie adulte). Cette victoire lui permettra de représenter la Ligue Dauphiné-Savoie en Nationale 3 cette saison.



SPORTS ET LOISIRS

Suivez le guide...

Les clubs, les équipements sportifs, les centres de loisirs, les activités de plein air proposées par le Service Municipal des Sports ou les ateliers culturels de l'École de Musique, de l'École des Beaux-Arts ou des MJC... Vous trouverez tout dans le **nouveau** Guide des Loisirs et des Sports. **Il est à votre disposition en Mairie.**

RENTRÉE SCOLAIRE

Tout est dans le SIM...

Les prestations périscolaires proposées aux familles (Restauration Scolaire, Centre de Loisirs...), les activités culturelles et sportives, les vacances scolaires, les aides financières de la Ville... Tout est dans le Supplément d'Informations Municipales (SIM) Spécial Rentrée Scolaire. **Distribué à tous les élèves** des écoles maternelles et élémentaires, il reste à votre disposition en Mairie, dans les bibliothèques, les MJC... Indispensable pour bien commencer l'année.



AIDE FINANCIÈRE

Pensez à l'Atout Jeunes...

Destiné aux jeunes annemassiens (jusqu'à 17 ans), l'Atout Jeunes est une réduction à faire valoir sur une des activités pratiquées à l'année que proposent les trois MJC et certains clubs sportifs annemassiens. Le montant de la réduction accordée est calculé en fonction du Quotient Familial et peut atteindre 69 €. Le retrait de l'Atout Jeunes se fait en Mairie (Service Jeunesse) en présentant : une pièce d'identité de l'enfant, un justificatif de domicile, le dernier avis d'imposition de la famille. Une attestation sera établie au nom de l'enfant. Les inscriptions aux activités et les réductions accordées **se font ensuite auprès de chaque structure** sur présentation de l'attestation.

PLUS D'INFORMATIONS
SERVICE JEUNESSE
04 50 95 07 35



16 SEPTEMBRE

Forum des clubs sportifs

Le 2^{ème} Forum des clubs sportifs annemassiens aura lieu au complexe Martin Luther King, **le samedi 16 septembre** de 10h à 18h. Tout au long de la journée, les visiteurs pourront découvrir l'ensemble des disciplines sportives pratiquées sur Annemasse. **Plus de 25 disciplines** seront représentées cette année. Démonstrations (basket, judo...), initiations (tir à l'arc, escrime...) et inscriptions rythmeront la journée. N'hésitez donc pas à venir en famille.



Les permanences des élus de la Majorité ont lieu **tous les samedis de 11h à 12h** à l'Hôtel de Ville. Pour être reçu, il suffit de se présenter à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

CONSEIL MUNICIPAL : les jeudis **21 septembre, 19 octobre** et **16 novembre**. Salle du Conseil - **18h30**

Hôtel de Ville 04 50 95 07 00

www.mairie-annemasse.fr

Lundi, Mercredi, Jeudi : **9h-12h / 13h30-17h**

Mardi : **9h-12h / 15h-18h**

Vendredi : **9h-17h sans interruption**

Samedi : **9h-12h**

- | | |
|---|---|
| ■ Bibliothèque Municipale
04 50 95 89 09 | ■ Caisse d'Allocations Familiales
0820 25 74 10 |
| ■ Bibliothèque Jeunesse Perrier
04 50 37 74 12 | ■ Mission Locale
04 50 95 20 50 |
| ■ Bibliothèque Jeunesse Romagny
04 50 38 97 04 | ■ ANPE
04 50 37 27 08 |
| ■ École Municipale agréée de Musique
04 50 84 23 20 | ■ ASSÉDIC
08 11 01 01 74 |
| ■ École des Beaux-Arts du Genevois
04 50 37 21 89 | ■ Maison de la Justice et du Droit
04 50 84 06 70 |
| ■ Château Rouge (Billetterie)
04 50 43 24 24 | ■ Déchetterie des Grands Bois
04 50 38 04 62 |
| ■ Villa du Parc
Centre d'art contemporain
04 50 38 84 61 | ■ Police secours 17 |
| ■ Complexe Martin Luther King
04 50 87 12 83 | ■ SAMU 15 |
| ■ Piscine Municipale
04 50 92 08 40 | ■ Pompiers 18 |
| ■ Médiateurs de Nuit
04 50 92 16 16 | ■ Commissariat
04 50 95 44 50 |
| ■ MJC Centre
04 50 92 10 20 | ■ Police Municipale
04 50 87 04 80 |
| ■ MJC Romagny
04 50 92 64 97 | ■ Gendarmerie Annemasse
04 50 92 11 66 |
| ■ MJC Centre Social Sud
04 50 37 74 10 | ■ Hôpital Annemasse Ambilly
04 50 87 47 47 |
| ■ Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs
04 50 38 47 62 | ■ Clinique de Savoie
04 50 95 41 41 |
| ■ Office Municipal des Sports
04 50 92 87 45 | ■ SOS Enfance maltraitée
119 * |
| ■ 2C2A
04 50 87 83 00 | ■ Accueil des sans-abri
115 * |
| ■ Office de Tourisme
04 50 95 07 10 | ■ Centre antipoison (Lyon)
04 72 11 69 11 |
| ■ Sécurité Sociale
0820 90 41 24 | ■ SIDA info-service
0800 840 800 * |
| | ■ Dépannage EDF
0810 33 30 74 |
| | ■ Dépannage GDF
04 50 37 72 72 |

* Appel gratuit et anonyme

Médecin, infirmière et pharmacie de garde à partir de 20h, dimanches et jours fériés, s'adresser au Commissariat par téléphone.

Expression de la Majorité

Incivilités... n'en jetez plus ! Je m'apprêtais à écrire un « billet d'humeur » sur les incivilités, ces actes qui sans représenter des délits provoquent une gêne pour la vie collective, lorsque (ou quand) j'apprends par le journal le braquage d'une bijouterie du centre ville et reste coi devant les commentaires de témoins rapportés par le journaliste : « Cela s'est passé sous les fenêtres du Maire ... (je confirme qu'il n'était pas dans son bureau pour une fois)... mais que font nos élus ?... » Émotion ou ignorance ? (Je ne me pose pas vraiment la question). A ce niveau d'ailleurs, je n'en connais qu'un qui puisse répondre à vos attentes : Superman, mais il est occupé à Hollywood...

Soyons sérieux quand on parle de délinquance, c'est à Monsieur le Préfet ou à Madame la Commissaire Principale que l'on s'adresse ; par contre les incivilités c'est bien ensemble qu'il faut en débattre et surtout agir, sans confondre incivilité et délit et sans qualifier des actes délictueux d'incivilités. C'est donc bien l'affaire de tous et c'est ensemble que nous devons lutter contre les incivilités qui bafoient l'ordre social portant atteinte aux convenances, à la décence, à la confiance nécessaires à la vie en société. Les incivilités, phénomène qui prend de l'ampleur, empoisonnent la vie des habitants qui bien sûr s'en plaignent à leurs élus. Notons que ces incivilités de plus en plus mal vécues par la population (c'est un paradoxe puisqu'elle les génère plus ou moins volontairement) relèvent autant des jeunes que des moins jeunes. Pour les jeunes, c'est le relâchement de l'autorité parentale décrédibilisée face aux modèles culturels véhiculés par les médias, dit-on pompeusement soit, mais faut-il rappeler que les enfants ne font que répéter les actes et les paroles qu'ils voient et entendent chez eux... mais pour les autres ?

Illustrons un peu ce propos... Un jeudi soir, 21h15, le Conseil Municipal vient de se terminer, je rentre... et suis le témoin des scènes suivantes malheureusement vraies :

- rue du Commerce, monsieur, le chien en laisse (c'est bien), patiente le temps que Médor dépose sa crotte et repart (c'est mal), comme si de rien n'était, peut-être songe-t-il à celui ou celle qui marchera dans le bonheur... (Je rappelle que la Ville met à disposition des sacs « toutounettes » et a investi dans des espaces chien).

- rue Fernand David, au stop devant la clinique, le véhicule qui me précède tourne à gauche malgré l'interdiction bien visible... déroutant !

- rue du Clos Fleury, quatre passages piétons successifs sur une courte distance et pourtant madame traverse hors clous, un jeune enfant à la main. Bel exemple d'éducation...

- je tourne rue de Genève, trois véhicules sont garés sur le trottoir, même Médor ne passerait pas sans descendre sur la route... quelques dizaines de mètres plus loin du stationnement régulier est disponible...

- rue de la Gare, je crois rêver, sur le trottoir un vieux fauteuil pourri et divers objets dégradés... pour qui ?... quel mépris ! (et je vous rassure personne n'a rien vu !). Oh attention un cycliste remonte en sens interdit...

- avenue de la Gare, je sursaute sur mon siège dépassé par une puissante moto dans un vrombissement infernal, moto qui disparaît aussi vite que je l'avais vu arriver (mais qu'éprouve donc ce motard dérangeant des centaines de famille sur son chemin...).

J'en passe et des meilleures... Tout cela existerait-il si chacun avec bon sens respectait les règles de la vie commune ? Certes chaque citoyen est en droit d'exiger des élus la garantie de bien vivre dans sa ville. Par nos actions et nos investissements au quotidien nous essayons de la rendre plus agréable et plus enrichissante. Par la volonté des élus et l'engagement permanent des agents, la ville agit au quotidien mais elle ne peut réussir toute seule.

L'amélioration de la qualité de vie passe par la prise de conscience que rien ne peut se faire sans l'adhésion et l'implication de tous. Il me revient cette phrase lue dernièrement : « le sens de la responsabilité civile des citoyens apparaît comme un des meilleurs remèdes au problème des incivilités ». Chaque individu devenant citoyen... le rêve, mais il est certain qu'en aucun cas la ville ne réussira toute seule. La propreté, la sécurité (mais oui ça aussi, les incivilités ne sont-elles pas source d'un sentiment d'insécurité dans la ville ?), la lutte contre le bruit, les tags, les dégradations de toutes sortes, le non respect des règles de circulation et de stationnement ne peuvent s'améliorer sans la participation active de tous les habitants. Je n'ai pas demandé au Service Financier de chiffrer le coût annuel de l'incivilité mais je ne doute pas que la facture doit être sévère... et nous la payons tous. Rien n'est possible sans la volonté de tous, un peu de civisme, ça change la vie !

Que font nos élus ? Beaucoup et si vous l'ignorez c'est que la vie municipale vous intéresse peu et qu'il est temps de vous interroger vous-même, et, tenez, tout simplement répondez à cette question : et vous que faites-vous ?

André Becquet, Maire-Adjoint chargé de la Vie Publique

(*) Pour nous contacter : Association des élus majoritaires d'Annemasse
Hôtel de Ville - 74100 Annemasse

A nos lecteurs

Conformément à la loi, les quatre groupes minoritaires du Conseil Municipal disposent d'un espace d'expression dans chaque parution du JIM. Aussi, dans le souci de préserver une égalité de traitement, nous rappelons à nos lecteurs que cette page d'expression politique doit être équitablement répartie et que chacun des groupes dispose donc d'un quart de page.

Le Comité de Rédaction

Groupe UMP & Groupe UDF

Chroniques des élus de Droite*

1/A propos de notre position d'opposants

Confrontés à une situation politique locale très étriquée en termes de débats, nos deux groupes UMP et UDF ont décidé de resserrer leurs liens ; notre volonté est de travailler plus efficacement ensemble à la reconquête de cette mairie d'Annemasse. Et, si la politique nationale apporte son lot d'oppositions et de divergences, au niveau local nous ne pouvons que partager les mêmes inquiétudes sur la gestion de l'actuelle majorité municipale.

Ensemble, nous menons le combat d'une gestion plus attentive, plus transparente et moins figée dans des certitudes d'un autre temps. Ensemble, nous essayons de convaincre que de nouveaux choix peuvent être faits, que les problèmes non résolus depuis vingt ans ne peuvent plus être éternellement écartés, comme les déplacements par exemple. Il nous faut aussi admettre que la majorité gère les affaires de la ville sans contradiction aucune en son sein. Nous-mêmes soyons unis.

2/ Notre place dans le JIM

Dans le Journal d'Informations Municipales – le JIM – que vous avez entre les mains, le Maire nous octroie une page à partager entre les 4 groupes minoritaires. Pour sa part, la majorité municipale s'arroge non seulement tout le journal (hors la page de l'opposition), mais également une colonne supplémentaire !

S'agit-il de renforcer l'information officielle ? Assurément pas puisque la production écrite de la majorité municipale consiste à répondre à sa minorité UMP et UDF ! Par exemple, regrettons-nous l'absence d'ambition économique de la ville ? Voilà la fameuse majorité municipale en train de donner un cours d'éducation économique et de création d'emplois (voir le numéro précédent du JIM). Sauf qu'au-delà des incantations écrites, peu d'actions suivent ! C'est sans doute pour cela qu'Annemasse a toujours l'un des taux de chômage les plus importants du département !

3/ Parkings en vue ?

La procédure de création des parkings souterrains, qui font si cruellement défaut à Annemasse, est lancée. Vingt ans, c'est long, mais c'est le nombre d'années qu'il aura fallu pour voir arriver cette étape. Notre entêtement à réaliser cet équipement n'a eu d'égal que celui de la majorité à ne pas le faire ; un temps précieux a été perdu pour le développement de notre ville, sur le plan de la qualité de vie, de l'aménagement urbain, de la convivialité, sans parler de son dynamisme économique et, tout simplement de son image. Réjouissons-nous donc d'avancer et souhaitons que les choix faits par la majorité municipale soient les bons. Nous suivrons avec attention la réalisation de ces parkings !

4/ Travaux d'été ?

Nous sommes également contents d'assister à la rénovation des fontaines de l'hôtel de ville, plus de 15 ans après leur réalisation ratée. C'est tout à la fois une question de sécurité et d'esthétique. Mais, vraiment, devait-on entreprendre les travaux en plein été ? Etait-il nécessaire de gâcher ainsi la place, dont la convivialité attire promeneurs, visiteurs et consommateurs ? Après tant d'années, on n'était tout de même pas à un ou deux mois près ! Désormais, nous serons plus vigilants !

Comme nous le serons sur tous les dossiers. En cette rentrée 2006, nous restons très attentifs et mobilisés pour l'avenir de notre ville et remercions tous ceux qui nous rejoignent et nous aident. Rendez-vous le 14 septembre pour une réunion publique à Martin Luther King (20h30).

* Article rédigé le 2 août

M.N.R.

**Le M.N.R.,
sollicité, n'a pas souhaité
s'exprimer**

F.N.

**Le F.N.,
sollicité, n'a pas souhaité
s'exprimer**

CONTACT Groupe UMP

Marie-Pierre Berthier / Pascale Mayca
Philippe Marcille
mpberthier@wanadoo.fr

CONTACT Groupe UDF

Jean-Pierre BENOIST
udfannemasse@free.fr

La Ville en Flash Back

Agenda

SEPTEMBRE

Samedi 16

FORUM DES SPORTS

Complexe Martin Luther King

Article
page 13

Les 16 et 17

LES 20 ANS

DE LA VILLA DU PARC

Article
page 12

Dimanche 17

**DÉFILÉ DE LA
BIENNALE DE LA DANSE A LYON**

Samedi 23

SEMIANYKI

Cirque (dès 6 ans)

Château Rouge - 19h30

Samedi 30

FORUM

CULTUREL TRANSFRONTALIER

Centre Commercial
Shopping Étrembières

Article
page 12

**Du 30 septembre au
8 octobre**

FÊTE FORAINE

Place Clemenceau

OCTOBRE

Les 6 et 7

BOURSE

AUX

VÊTEMENTS

Centre Social
MJC Sud

Dimanche 8

LA HALLE

AUX

COLLECTIONS

Place des Marchés
De 9h à 18h

Du 11 au 24

JAZZCONTREBAND

Château Rouge

Du 13 au 15

LIRE EN FÊTE

Bibliothèque
Municipale et les
3 MJC

Du 12 au 19

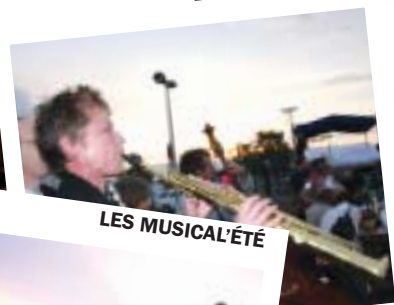
FÊTE DE LA SCIENCE

Complexe
Martin Luther King

AnnemasseEnPhoto



LES MUSICAL'ÉTÉ



AnnemasseEnPhoto



1



2



3



4



JUIN JUILLET AOÛT 2006

AnnemasseEnPhoto



6



7



8



9



10

1 à 5 - Les Musical'été : du 21 juin au 13 juillet, les premières Musical'été ont résonné dans toutes les têtes. Des concerts, du cinéma et de nombreuses animations ont permis de fêter en musique l'arrivée de l'été.

6 - Du 23 juin au 2 juillet : grâce à la composition paysagère proposée par son Service des Espaces Verts, Annemasse a participé à « Savoie en Fleurs » organisé cette année à Yvoire.

7 - 10 juillet : à l'occasion du départ en retraite de Marie-Thérèse Canon, Directrice Générale Adjointe des Services de la Ville, Robert Borrel a rendu hommage à une « précieuse collaboratrice qui, au service des Annemassiens depuis 1970, fut un modèle de rigueur et de déontologie ».

8 - 13 juillet : le Maire d'Abomey (Bénin) a rendu visite à la Municipalité et à Pierre Kakpo, Président de l'association Aide Technique Bénévole (ATB). Depuis 2003, Annemasse soutient le développement du centre de séchage de fruits tropicaux d'Abomey par le biais d'ATB.

10 - 8 août : Roger Vioud, maire-adjoint chargé de l'Urbanisme, a réceptionné les travaux de réhabilitation réalisés cet été au sein du Groupe Scolaire La Fontaine.

9 - 3 août : fidèle à ses liens d'amitié avec les villes de Boisbriand et de Sieradz, la Ville d'Annemasse a accueilli, durant l'été, deux jeunes Québécois et deux jeunes Polonaises au sein de ses services (Bibliothèques et Espaces Verts). L'occasion pour eux de découvrir la France à travers le cadre professionnel.